

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 22 T 345

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de réalisation de 34 carottages de chaussées
Avenue du 8 mai 1945
A compter de la date de signature jusqu'au 23/12/2022**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **GINGER CEBTP 1030 rue Jr Guillibert 13290 Aix en Provence et TECHNISIGN, 629 avenue Denis Papin BP 50021 – 13655 ROGNAC (TECHNISIGN)** pour le compte de : **Conseil Départemental 13**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 29 NOV. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



22T345



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 29 NOV. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE DU 8 MAI 1945

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... GINGER CEBTP et TECHNISIGN

Adresse 1030 Rue Jr Guillibert 13290 Aix-en-Provence (GINGER CEBTP)
629 Avenue Denis Papin BP 50021 13655 Rognac (TECHNISIGN)

Tél./FAX 04 42 99 27 00 (GINGER CEBTP)
09 54 48 26 93 (TECHNISIGN)

MAIL w.juvanon@technisign.net

POUR LE COMPTE DE

Conseil Départemental 13

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 23/12/2022

Duree des travaux: 4 à 6 nuits

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Réalisation de 34 carottages de chaussées

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT
de 21h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLERE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE


AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain


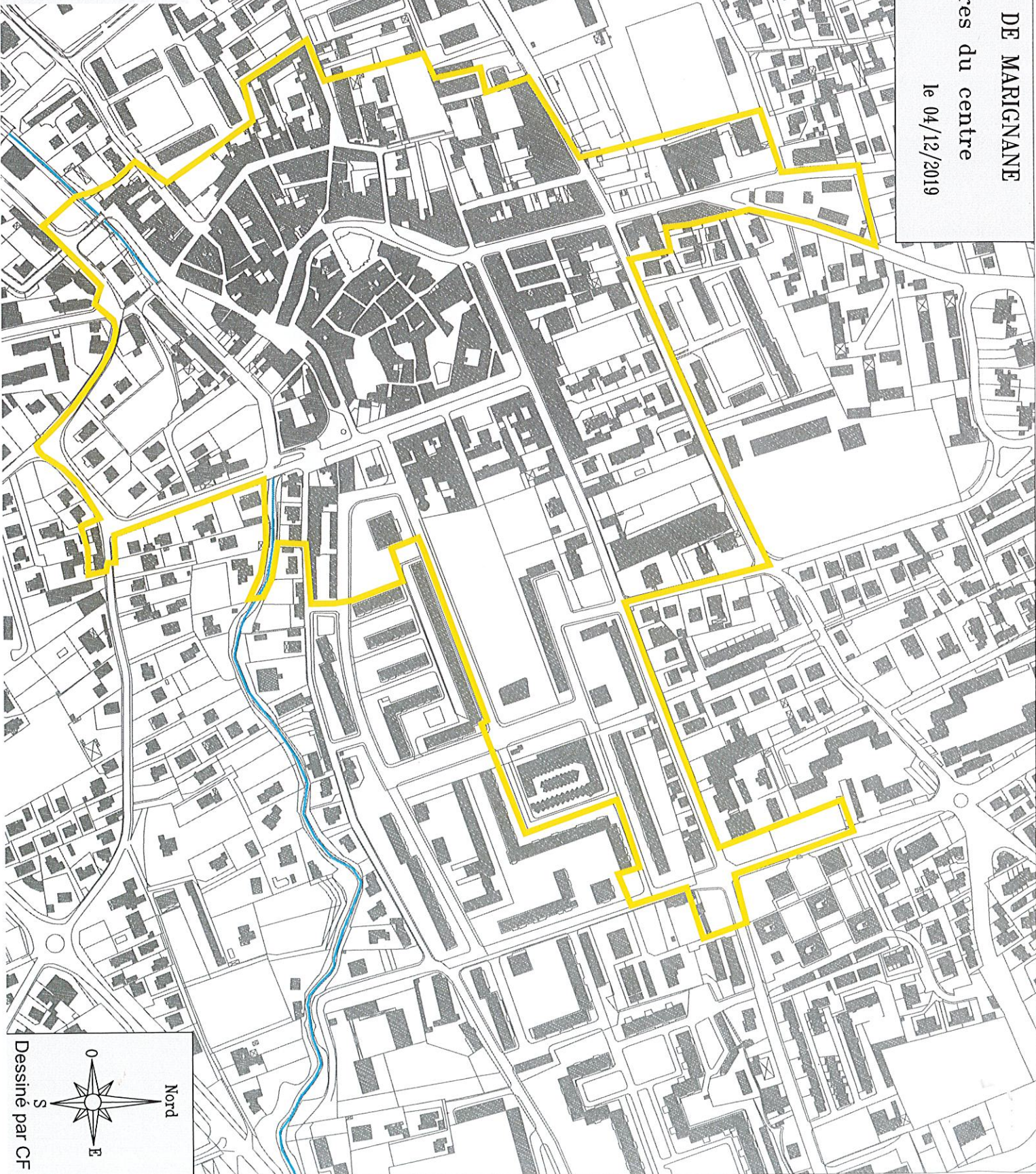
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre

le 04/12/2019

LEGENDE :

 Périmètre PNRoad



Nord
O
S
E

Dessiné par CF